

## RAPPEL DU REGLEMENT INTERIEUR 2023

### POUR L'ENLOGEMENT :

- ❖ Vérifier la couleur des portes des paniers pour séparer les secteurs.
  - SECTEUR EST : JAUNE
  - SECTEUR CENTRE : NOIR
  - SECTEUR OUEST : BLANC
- ❖ Contrôler le montage de la ficelle et du plomb pour que le plomb reste sur le panier une fois ouvert (ce qui permet de laisser le lieu de lâcher propre).
- ❖ Mettre des étiquettes devant et derrière chaque panier lorsqu'il y a un doublon (sinon le panier sera lâché au concours le plus loin).
- ❖ Pour le bien-être animal, il ne faut pas dépasser 25 pigeons par panier que ce soit osiers ou plastiques (voir moins pendant les fortes chaleurs).
- ❖ Faire parvenir la liste de couplage électronique des pigeons à **Barbara** (vieux et jeunes).
- ❖ Lors du passage du camion, il faut prévoir au minimum 3 personnes pour charger les paniers.
- ❖ Il est demandé aux Sociétés d'effectuer un tour de chargement au lieu de regroupement (étant pour 2023 Coullemelle) avec au moins 3 personnes, **la société qui ne prendrait pas son tour se verrait facturer une pénalité de 100€.**
- ❖ Lors de l'enlogement, un amateur ne doit pas passer ses pigeons lui-même.

### POUR LE DEPOUILLEMENT :

- ❖ Ne pas oublier de joindre, au classificateur, la feuille récapitulative des pigeons de chaque amateur en distinguant les vieux, les 1 ans et les jeunes (si besoin les femelles). Il est demandé de faire un total global de la société pour chaque catégorie.
- ❖ Dès que possible, après le dépouillement, il faut envoyer les feuilles par la poste mais si possible par mail ce qui est plus rapide. Ça permet d'avoir les classements plus vite.

### PRECISION :

- ❖ Les présidents de Sociétés reçoivent un SMS concernant l'heure de lâcher du concours. Ceux-ci doivent en informer leurs amateurs. Il y a également à disposition le répondeur.
- ❖ Les constateurs électroniques doivent être mis à jour.
- ❖ Lors des enlogements et des dépouillements, il faut garder, au local, un exemplaire de chaque amateur pendant un an, permettant une vérification ou un contrôle lors d'une contestation.
- ❖ Les amateurs inscrits dans le Groupement de la Somme doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle de 15 €, ainsi que les amateurs extérieurs pour pouvoir enloger dans le camion du Groupement de la Somme (y compris en entraînement)
- ❖ Ne pas oublier de faire parvenir la liste des bagues matricules à la FCF, à la Fédération nouvelle région ainsi qu'au Groupement de la Somme.